

**2 M D**

Société anonyme au capital de 250 000 F  
Siège social : 79200 VIENNAY  
RCS Bressuire B 352 306 146  
(91 B 72)

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 28 AVRIL 1997**

---

- I -

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,  
Le vingt huit avril, à seize heures trente,

Les actionnaires de la société 2 M D, société anonyme au capital de 250 000 F, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à LEVALLOIS PERRET (92300), 60 rue du Président Wilson, dans les bureaux de la société EDA, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été joints les pouvoirs et formules de vote par correspondance reçus des actionnaires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine ARMENGAU, président du conseil d'administration.

Monsieur Guy BAILLEUL, représentant la société E.D.A.,  
Monsieur Gilles SILBERMAN,  
actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bernard GACHET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, ayant adressé un pouvoir ou voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président déclare en outre que Monsieur Philippe ROUET, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué suivant lettre RAR en date du 10 avril 1997.

- II -

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence avec, en annexe, les pouvoirs et formules de vote par correspondance reçus des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre RAR de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 1996, ainsi que les comptes annuels au même jour,
- le rapport du conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire des statuts.

Puis il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes légaux ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les formes, conditions et délais prévus par ces textes.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- III -

### **Ordre du jour**

Le président fixe comme suit l'ordre du jour de l'assemblée :

- 
- . Démission d'un Administrateur.
  - . Nomination d'un nouvel Administrateur.
  - . Pouvoirs pour les formalités.
-

Puis lecture est donnée :

- du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration,
- du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Enfin la discussion est déclarée ouverte.

Diverses observations sont échangées, toutes explications et précisions sont données aux actionnaires, puis plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

- IV -

---

#### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale prend acte, à compter de ce jour, de la démission de la société SOGAMUR de ses fonctions d'administrateur, et nomme à compter dudit jour :

- \* La société GESTION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (GCI), dont le siège social est à Paris (75008), 38 de l'avenue Hoche.

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société GCI ayant d'ores et déjà fait part à la société de son acceptation.

#### **Sixième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

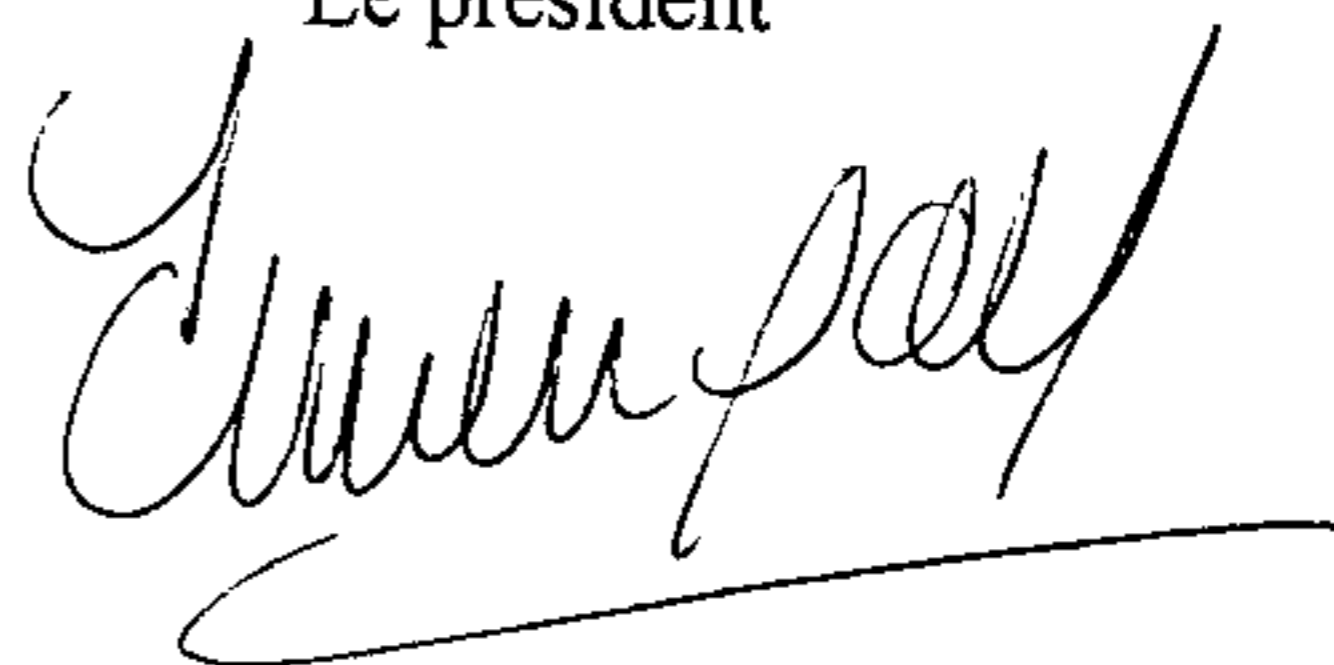
---

\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé par le président,

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. P.', written in a cursive style. The signature is positioned below the text 'Le président' and is underlined with a long, horizontal stroke.

**GESTION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE  
GCI**

Société anonyme au capital de 41 375 000 F  
Siège social : 38 avenue Hoche  
75008 PARIS  
RCS Paris B 388 765 588  
(92 B 12251)

\*\*\*

Je soussigné, Gilbert WAHNICH, demeurant à PARIS (75016) 12 rue Adolphe Yvon,  
agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société GCI,  
susnommée,

déclare, en application des articles 91 de la loi du 24 juillet 1966 et 78 du décret du 23  
mars 1967, qu'il assumera, à compter de ce jour, personnellement, la représentation de  
la société GCI auprès du conseil d'administration de la société 2 M D, 79200  
VIENNAY.

Fait à Paris  
Le 28 avril 1997

